



## Compte rendu de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 21 JANVIER 2010

L'assemblée générale annuelle clôturant l'exercice 2009 s'est tenue le jeudi 21 janvier 2010 dans le Cher au domaine de La Grande Garenne à Neuvy-sur-Barangeon.

Le directeur, M. Perret, M. De Maistre, SDSO, M. Thibaut, représentant le chef du GMA, M. Salaberry et M. Sighi ont été invités à cette réunion.

Le SAPNSC souhaite la bienvenue aux délégués présents, représentants les bases du GH.

Etaient absents excusés pour raisons de service les délégués de : Lille, Le Havre, Lorient, La Guadeloupe et Lyon.

### 1) Délégués présents

<b>AJACCIO</b>	<b>Arnaud</b>	<b>JEGOU</b>
<b>ANNECY</b>	Didier	MORTIER
<b>BASTIA</b>	Xavier	ROY
<b>BESANÇON</b>	Eric	IDATTE
<b>BORDEAUX</b>	Pascal	CORDONNIER
<b>CANNES</b>	Gilles	LOSSOUARN
<b>CLERMONT</b>	Frédéric	VIRELLO
<b>GRANVILLE / LE HAVRE</b>	Sébastien	ROUGET
<b>GRENOBLE</b>	Alain	FRANJOU
<b>GUADELOUPE</b>	Jean-Marc	BATY
<b>LA ROCHELLE</b>	Franck	BONDI
<b>MARIGNANE</b>	Bernard	CLAVE
<b>MONTPELLIER</b>	Michel	LAMARRE
<b>PARIS</b>	Manot	MAGAR
<b>PAU</b>	Géry	BOUCHART
<b>PERPIGNAN</b>	Patrick	SAVES
<b>QUIMPER</b>	François	HOUAREAU
<b>STRASBOURG</b>	Jean-Pierre	FOUNÉ
<b>NIMES</b>	Jean-Pierre	SCHULLER

### 2) Bilan financier

Le trésorier précise pourquoi l'exercice fut fortement déficitaire en 2009 malgré un nombre important de cotisants : de très nombreux déplacements (14 au total dont 6 pour le dossier instructeur) ont entraîné le bureau à maintes reprises vers Paris ou Nîmes. Le tableau financier sera consultable sur notre site via la présentation de l'AG 2009.

### 3) Rapport moral du secrétaire général

Le secrétaire général présente le bilan de l'année 2009 écoulée et expose les prochains objectifs pour 2010 :

- Coefficient de métier pour les MOB
- Actualisation de l'indice des personnels contractuels.

Le SAPNSC déplore une mésentente avec le SNPAC au sujet du dossier instructeur. Ce dossier est devenu l'un des plus difficiles que nous ayons eu à traiter pour les raisons suivantes :

- Attentisme du GMA et d'un BRH inexistant pendant presque 2 années.
- Complexité par l'existence de secteurs d'activité dissemblables (montagne, plaine, mer, BRS, centre d'instruction) et attentes des IMOB différentes des instructeurs pilotes.
- Propositions non officielles entre une nouvelle entité syndicale et le chef du GMA, puis réunion que nous voulions ouverte à tous la veille du séminaire instructeurs et qui est restée confidentielle malgré le déplacement de l'ensemble du bureau.

Nous comprenons que cela ne va jamais assez vite quand l'attente est longue et légitime, mais nous n'avons pas ménagé nos efforts sur ce dossier en voie d'aboutissement, pour preuve nos dernières interventions auprès du directeur et du BRH pour enfin obtenir les dernières propositions, seulement quelques jours avant la tenue du séminaire instructeur.

***Le directeur, M. Perret n'ayant pu se libérer, nous ont rejoints en fin de matinée : M. De Maistre, M. Thibaut, représentant le chef du GMA, M. Salaberry et M. Sighi.***

Après la présentation du syndicat par Xavier Roy, M. De Maistre, SDSO nous expose :

- Un déficit budgétaire historique, l'état payant sa dette auparavant par l'inflation...
- Mesures RGPP 1 et 2 envisagées : rappel de l'esprit de la RGPP = faire mieux avec moins ! objectifs visant 2012 : justifier le prix de nos appareils par la polyvalence des missions (accords avec la marine nationale qui perdrait les SA365 du service Public, la DSC ayant vocation à intervenir sur le littoral)
- Ouverture de bases : demandes (outremer et Ariège..) avec 35 machines livrées (2012), impossible d'y répondre.
- Hélicoptères lourds : arbitrage en cours, les bleus n'en veulent pas, pour la DSC 1 HM = non, éventualité de conversion d'un HM en 2 ou 3 EC 145, visant une implantation dans les DOM, Guyane exclue par forte présence des moyens de la Défense. Axe retenu : Guadeloupe et Martinique avec 3 appareils. (prix d'1 HM : 27M€)
- Accords gendarmerie / sécurité civile : les bleus ont un schéma autonomiste et ne souhaitent pas de co-localisation. Pour notre direction, pas de fusion mais mitoyenneté.
- Localisation des bases : Lille doit bouger (expé sur Le Touquet...) priorité à voir diminuer le nombre d'hélicoptères blancs ou de trouver un accord (réunion DHOS : pas de texte d'emploi des hélicos SC, les SAMU choisissent ; le rapatriement des victimes n'est cependant pas notre métier).
- Mutualisation des moyens afin de diminuer les coûts et médicalisation souhaitée des bases.
- Montagne : on ne change rien, maintien du statu quo, pas de favoritisme pour un secteur au détriment d'un autre.
- Outre mer : extension de nos moyens vers la Martinique et la Guadeloupe (évocation détachement Haïti en cours)

- Mise en adéquation de nos machines avec les missions de nos démineurs sur le territoire national (trop peu de missions ensemble actuellement)

**Pour conclure, M. De Maistre souligne un point primordial : les gendarmes sont très bien informés de ce qui se passe chez nous, ce qui n'est pas normal !**

M. Salaberry, chef du GH :

- Accord possible avec la marine au Touquet pour la présence d'un hélico SC.
- Déplacement étudié de la base de Quimper vers Morlaix ou Brest, détachement Bayonne / Biarritz à l'étude.
- Ecureuil : pas de base prévue pour repasser sur nos AS350 ; s'ils ne remplissent pas les missions de l'EC 145, ces appareils demeurent très utiles.
- Envisager formation appontages pour EC 145 liée aux enseignements du détachement d'Haïti. (déjà expérimenté par les bleus)
- Arrivée des gendarmes au centre de maintenance de Nîmes : mutualisation pour 2012 avec l'arrivée de 19 personnels (étude GH) regroupant 10 plots de visite. Coût estimé 7,7 M€ et nécessitant la construction d'un hangar supplémentaire.
- Problématique EC 145 : des bruits imprécis nuisent, il faut s'exprimer avec précision et fondement. Chaque argumentation doit être étayée. M. De Maistre souligne le manque de transparence chez les gendarmes et souhaite la liberté de communiquer de nos équipages par écrit.
  - Au sujet de l'EC n° 9013 : réunion prévue le 22/01 chez ECD regroupant la SC, Eurocopter. *(Depuis restitué par ECD et remis depuis peu à disposition de la base d'Ajaccio, afin que les personnels navigants de cette base puissent en apprécier les améliorations apportées par le constructeur).*
  - Arrêt moteur en vol à Pau : piste explorée = état vibratoire important niveau boîtier de survitesse (étude en cours par vidéo montrant l'impact des vibrations sur le boîtier tachymétrique avec analyse vibratoire).

M. J. Thibaut, adjoint au GMA :

- Connaissances linguistiques (ex QRI ... FCL 1.200 6 FCL 1.028) : la QRI est d'un niveau suffisant pour la DGAC, le niveau 4 est demandé pour les pilotes de DASH et de Beech.
- SMUH : les services de la DGAC reconnaissent le modèle retenu par la DSC (pilote + assistant : MOB chez nous) dans le travail spécifique treuil et JVN.

Pour ces 2 sujets que nous avons abordés dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2009 avec le directeur et Monsieur Jacques THIBAUT, voir les 2 courriers (1 du directeur et 1 du chef GMA) que nous vous avons fait parvenir et également consultables sur notre site.

M. Sighi :

- Problèmes des cuves TR0 : la DSC rachète les cuves, reste 2 bases à ce jour dont nous ne sommes pas propriétaires. Convention signée le 23/12/09 avec le SEA qui s'engage à fournir le carburant et apporter expertise et formation (à voir sur site...) Les bases auront à leur charge le contrôle journalier du carburant.

ISS :

- Le SDSO précise que le projet (ventilation sur plusieurs années) remis le 16/12/09 par le SAPNSC est en route vers le cabinet du ministre. Il faudra convaincre le ministère avant Bercy, sachant qu'il n'y aura pas de mesure nouvelle, la gestion devant rester interne. La situation économique actuelle impose de comparer les coûts état/privé et justifier la plus value ; nous devons rester compétitifs.

Le Directeur de la sécurité civile ne pouvant être présent nous a joint par téléphone, nous précisant entre autres que ce dossier était au cabinet du ministre, et qu'il nécessiterait certainement des négociations (à terme ce dossier représente 800 000 €!).

Dossier instructeurs :

- Nous faisons part du refus massif des IMOB au vu des dernières propositions. Le SDSO rappelle que les coefficients retenus doivent faire la part entre la technicité et les responsabilités.

R.C :

- Les RC d'avant 1994 sont acquits. (confirmé par M. Sighi) Le SDSO confirme la légalité de la décision du Conseil d'Etat, il reste à trouver comment indemniser les agents déjà retraités ; le contexte juridique pouvant s'orienter vers des négociations individuelles. La DSC seule n'est pas en mesure de payer un schéma de 3 à 8 M€!!!

#### 4) Questions reçues des bases

Paris :

- Missions de police : de plus en plus nombreuses, souvent de nuit, restent à la diligence du commandant de bord en accord avec les textes (problèmes à faire remonter par voie hiérarchique)
- Illégalité de la note de Monsieur GIUSTI sur le paiement des missions de nuit. Nous avons saisi le GMA, afin d'inclure les missions de police comme missions d'intervention (courrier en préparation)
- FIM : le GH attend que le GMA retourne les FIM de 2007 et 2008 signées avec accord de la SDAL.  
A ce jour nous savons que la SDAL refuse de signer des FIM qui couvrent une activité alors qu'elle n'était pas encore à la DSC ! (il nous faudra certainement en référer au directeur..)

Cannes :

- Cuve TR0 : réponse donnée par M. Sighi.

Guadeloupe :

- R/C voir réponse de M. De Maistre auparavant.
- CET : explication donnée par M. Sighi. L'ensemble des textes sont consultables sur le site et pour davantage d'éclaircissement téléphoner à Xavier ROY (pas toujours en accord avec les positions du GH à ce propos)
- Cherté de la vie en Guadeloupe : devant notre insistance sur les conditions particulières de la vie Outre mer (cherté de la vie, éloignement de la métropole, conflits sociaux à répétition ...) le chef

du GH confirme qu'il existe déjà un supplément de 40% malheureusement seulement sur le traitement de base ainsi qu'un abattement fiscal de 30%, mais ce sont les textes de la fonction publique.

- Déménagements coûteux : il est impératif de faire remonter au plus tôt les blocages de dossiers.

Clermont Ferrand :

- Comment améliorer l'accès à nos machines aux médias : envisager peut être un listing permettant une réponse plus rapide aux sollicitations. Bien qu'un effort soutenu soit apparu depuis quelques années, nous avons souvent du retard par rapport à la gendarmerie.
- RNC : une réflexion approfondie est nécessaire, le nouveau chef du GH évoque une position plus ouverte que précédemment. (Nous proposons une réduction du RNC à 4 ou 6 heures sans réduction du nombre de jours d'alerte maxi = 5 , nous serons fermes sur ce débat)

Quimper :

- Prise en compte des primes pour la retraite : réponse dans les statuts de la fonction publique, qui offrent certains avantages et certaines limites. Pour les contractuels toutes les primes sont prises en compte, pour les fonctionnaires cotisation obligatoire de 5% sur une valeur maxi de prime égale à 20% du traitement de base (ex : si traitement de base = 1500€ quelles que soient vos primes vous cotisez sur 300 € soit 20% de 1500, cotise 5% = 15€ pour vous et 15€ pour l'employeur).
- Coucher du soleil pénalisant les bases de l'ouest : sujet redondant, la sélection de l'heure locale date de la RCE de 1994, le modifier par exemple en prenant l'heure de Paris pour toutes les bases de métropole, doit émaner d'une demande générale pour être recevable. (nous ferons un sondage auprès de l'ensemble des personnels sur cette option = prise en compte du coucher de soleil de PARIS comme référence unique pour toutes les bases).
- FIM : voir réponse pour Paris.

Question « surprise » :

A l'instar de ce qui est fait pour les fonctionnaires art. R20 (civils et militaires), possibilité de comptabiliser les heures de vol en annuité pour les contractuels ? Nous avons déjà travaillé sur cette question en 2002 après la modification du R 20, et Gilles LOSSOUARN a de nouveau fait des recherches. Malheureusement, cette possibilité est propre au régime retraite état (tout comme le départ à 15 ans de service pour les militaires, comptabilisation des campagnes, des plongées, des heures de vol..) ; les contractuels dépendent du régime général de retraite qui ne connaît que les années de cotisation. Nous rappelons que nous avons obtenu en 2005 la possibilité de sur cotiser à hauteur de 50%, à la CRPN (= caisse de retraite complémentaire) ce qui aujourd'hui n'est pas négligeable !

## 5) Cotisation 2011

L'adhésion reste à 110 € pour 2011, le choix de prélèvement mensuel entraînant des coûts à supporter par l'adhérent ou le syndicat n'est pas optimal ; le trésorier accepte toujours le règlement fractionné pour ceux qui le souhaitent.

## 6) Modification des statuts

Une réflexion approfondie s'est imposée afin que ceux-ci reflètent au mieux la réalité du moment ainsi que l'avenir proche au profit de toutes et tous, notamment sur notre mode de fonctionnement ; ceux-ci sont modifiés en fonction du projet présenté et seront officialisés cette année. Comme pour l'actuelle édition, ces derniers seront consultables sur notre site internet.

### Conclusion :

L'année écoulée a été marquée par un dramatique accident, ce qui doit nous inciter à rester soudés autour du projet collectif d'amélioration de notre outil de travail comme de nos conditions. Nous vous rappelons que le SAPNSC s'est porté partie civile sur les dossiers des accidents de 2003 et 2006, et que nous avons mandaté notre avocat pour en faire de même pour l'accident de 2009.

L'arrivée d'une nouvelle "entité syndicale" parfois ressentie en concurrence avec le SAPNSC ne doit pas entraîner de scission sur des sujets communs, faisant par là le jeu de nos interlocuteurs. Jusqu'à fin 2008, nous avons toujours collaboré avec cette autre entité par le relais de délégués (J. Clemençon, M. Le Vecher, Arrieu Albertini de la BASC....) ou d'adhérents (A. Franjou..) auxquels nous proposons des sièges dans les différentes commissions paritaires (commission technique paritaire, commission aéronautique). Nous ne pouvons que vous conseiller d'adhérer aux deux entités qu'il faut considérer comme complémentaires.

Le SAPNSC a toujours défendu l'intérêt général avant tout, en témoignent les nombreuses avancées obtenues depuis 1990 et citées sur la brochure remise aux délégués. C'est aussi pourquoi nous diffusons largement certaines informations, nous paraissant essentielles pour tous.

Notre autonomie nous amène à ne rendre compte exclusivement qu'aux adhérents issus du Groupement d'Hélicoptères de la Sécurité Civile, c'est une force vis-à-vis de la direction.

Nous remercions tous les adhérents qui nous gratifient de leur confiance et les délégués de chaque base pour leur action fondamentale dans un contexte d'éclatement géographique préjudiciable.

Le bureau du SAPNSC :

Xavier ROY

Bernard CLAVÉ

Michel LAMARRE

Gilles LOSSOUARN

Jean Pierre SCHULLER

Patrick SAVES

